

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 14 septembre 2022**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 22 ; de votants = 27

**L'an deux mille vingt-deux, le quatorze septembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.**

**Date de convocation : 08/09/2022**

**Date de publication : 21/09/2022**

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie DEQUÉ, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Julien CHAILLOU, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU, Eric YGER, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Mélanie RIO (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU), Valérie BRUGALAY (pouvoir à Philippe LANDURÉ), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ),

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Laure MICHEL



**AFFAIRE 2022.058 : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET POUR LA REQUALIFICATION DES PRES BEAUX-PHASE 2**

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé le 9 juin 2022 avec le bureau d'études A'DAO URBANISME pour la phase 2 de la requalification du quartier « Les Prés Beaux d'en Bas ».

Ce projet, dont l'objectif général, comme en phase 1, est de sécuriser les usagers, comprend les volets suivants :

- La réalisation de travaux d'aménagement permettant :
  - o de ralentir la vitesse des automobilistes
  - o d'offrir une meilleure gestion des flux de circulation
  - o de favoriser un stationnement aisé et sécurisé des véhicules
- La création de nouvelles liaisons douces, piétonnes, cyclables, adaptées aux personnes à mobilité réduite
- La création d'aménagements paysagers adaptés à la gestion différenciée des espaces verts

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre au moment de la remise de l'Avant-Projet (AVP) se décompose de la manière suivante :

Travaux	Estimation en € H.T.
TRAVAUX DE VOIRIE	123 577,85 €
REHABILITATION RESEAUX EAUX PLUVIALES	25 242,00 €
ESPACES VERTS	2 325,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>151 144,85 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'Avant-Projet pour la requalification du quartier des Prés Beaux d'en Bas – phase 2.

**VALIDE** le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre en phase AVP, qui s'élève au total à 151 144,85 € HT, soit 181 373,82 € TTC.

**VALIDE** les honoraires du maître d'œuvre, pour un montant de 8 993,12 € HT, soit 10 791,74 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une procédure de marchés publics pour procéder à l'attribution du marché de travaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

**Le Maire,**

**Philippe LANDURÉ**

A blue circular official stamp of the Municipality of Quevert, Côtes-d'Armor, is placed over a handwritten signature in blue ink. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE QUEVERT' at the top and 'Côtes-d'Armor' at the bottom.